



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SOMMAIRE



L'Udaf de Haute-Marne

04

- Son réseau associatif
- Sa gouvernance
- 1945-2025 : une année anniversaire

Donner avis aux Pouvoirs Publics

12

Représentation familiale

14

Gérer des services

18

- Protection des Majeurs
- Protection de l'Enfance
- Action Familiale et vie sociale
- Innovation sociale

Rapport financier

36

Rapport moral de la Présidente

61

Mouvement associatif de l'Udaf

Un réseau engagé au côté des familles, partout sur le territoire

L'Udaf de Haute-Marne a été créée le 13 Novembre 1945 et regroupe au 31.12.2025 :

33 Associations (locales ou départementales) et **4 organismes associés**, auxquels adhèrent **2 691 familles** qui représentent **5 429 suffrages**.

Mouvements à recrutement général

Fédération des Familles Rurales

13 Rue Victor Fourcault 52000 Chaumont



Présidente : Gisèle Lepitre

- Familles Rurales Breuvannes (depuis 1976)
- Familles Rurales Chaumont (depuis 1992)
- Familles Rurales Dancevoir (depuis 1994)
- Familles Rurales Fayl Billot (depuis 1994)
- Familles Rurales Juzennecourt (depuis 1998)
- Familles Rurales Langres (depuis 1993)
- Familles Rurales Latrecey (depuis 1992)
- Familles Rurales Les Loulous des rives (depuis 2022)
- Familles Rurales Longeau (depuis 1994)
- Familles Rurales Maranville (depuis 1992)
- Familles Rurales Neuilly l'Evêque (depuis 1994)
- Familles Rurales Pays de la Voire (depuis 2021)

Association Familiale Protestante BETHESDA

Rue Paul Bert 52100 Saint-Dizier

Présidente : Servane Kavaheega

Adhésion à l'Udaf depuis 2010

03.25.56.28.54

afpbethesda.fr



Association Familiale Protestante Les Granges de Joseph

19, Rue Neuve 52190 Rivières les Fosses

Président : Michel Marvanne

Adhésion à l'Udaf depuis 2023

Mouvements à but familial

Amitié Parents d'Enfants Décédés

13 rue Victor Fourcault 52000 Chaumont

Gouvernance collégiale

Adhésion à l'Udaf depuis 2011

07.57.48.97.07

amitie.aped52@orange.fr



Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD)

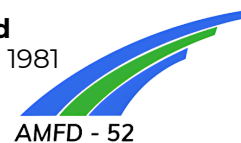
9 rue du Brigadier Albert 52100 St-Dizier

Président : Francis Viard

Adhésion à l'Udaf depuis 1981

03.25.05.07.31

amfd52@wanadoo.fr



Association Chrysalide

5, Rue Martin 52300 Donjeux

Président : Michel Hanon

Adhésion à l'Udaf depuis 2020

03.25.05.24.03

michelhanon12@gmail.com



Mouvements à recrutement spécifique

Fédération Associations du Service à Domicile (ADMR)

26 Avenue du 109ème RI – 52000 Chaumont

Président : Michel Huard

- ADMR 4 Vallées (depuis 1992)
- ADMR Andelot (depuis 1998)
- ADMR Bourmont (depuis 1997)
- ADMR du Bassigny (depuis 1992)
- ADMR Fayl Billot (depuis 1992)
- ADMR Langres (depuis 2010)
- ADMR Val Boisés (depuis 1993)
- ADMR de la Vingeanne (depuis 1988)
- ADMR Rives de la Blaise (depuis 1992)
- ADMR Saint-Blin (depuis 1994)
- ADMR Univers de Guciny (depuis 2019)



Maisons Familiales Rurales

12 Rue Toupot de Béveaux, 52270 Doulaincourt

Présidente: Audrey Scoditti

Adhésion à l'Udaf depuis 1994

03.25.94.62.25

mfr.doulaincourt@mfr.asso.fr



LA FAMILLE DU CHEMINOT

Association Famille du Cheminot

7 Rue Beurjault 52100 Saint-Dizier

Président : Michel Chopinet

Adhésion à l'Udaf depuis 1972

03.25.56.49.26



Association Unafam

5, Rue Paul Valéry 52000 Chaumont

Présidente : Evelyne Kempf

Adhésion à l'Udaf depuis 1999

06.48.39.38.52

52@unafam.org



APF France Handicap

69, rue Lévy Alphanodéry 52000 Chaumont

Directrice : Michèle Lemorge

Adhésion à l'Udaf depuis 1989

03.25.03.12.38

dd.52@apf.asso.fr

Les organismes associés

Association France Alzheimer

5, rue Paul Valéry 52000 CHAUMONT

Président : Jean-Paul Girardot

A l'Udaf depuis 2023

03.25.01.27.79

contact52@francealzheimer.org



Association Mandarine

24, Av Gén. Leclerc 52000 Chaumont

Président : Marc Duval

A l'Udaf depuis 2021

06.35.93.31.54

mandarine.asso@gmail.com

Association Histoire de Femmes

24, rue des Platanes 52000 Chaumont

Présidente : Fadhila Bellabas

A l'Udaf depuis 2025

07.81.73.63.35



Association La Margelle

2, Blv Thiers 52000 Chaumont

Présidente : Marie-Laure Dubus

A l'Udaf depuis 2025

asso@lamargelle52.org



La Gouvernance de l'Udaf

L'Assemblée Générale de l'UDAF de Haute-Marne s'est tenue le **27 juin 2025 à Langres**. Sur 35 associations adhérentes, 12 étaient présentes et 14 représentées, soit un total de 26 associations participantes, témoignant d'un bon niveau de mobilisation du réseau.

Cette assemblée a réuni **129 participants**, parmi lesquels plusieurs représentants institutionnels, dont :

- Monsieur Éric MAROCHINI, Sous-Préfet de Langres,
- Madame VIARD, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Madame DELONG, Conseillère régionale,
- Madame GREPINET, Adjointe au Maire de Langres.

Au-delà de son rôle statutaire (présentation et approbation des rapports moral, d'activité et financier), l'Assemblée Générale constitue un temps fort de la vie associative. Elle permet de renforcer les liens entre les associations adhérentes, de valoriser les actions conduites et d'affirmer la place de l'UDAF comme interlocuteur des pouvoirs publics. Elle a également constitué un moment structurant dans le cadre de la célébration des 80 ans de l'UDAF.

Chiffres clés en 2025



2 691
Familles adhérentes



5 429
Suffrages

33

Associations
adhérentes

4

Organismes
associés

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2025 : le 23 janvier, le 17 avril, le 5 juin et le 28 octobre. Ces réunions permettent d'assurer un pilotage régulier et structuré de l'institution, en articulation avec les orientations du projet associatif.

Les travaux du Conseil en 2025 se sont principalement articulés autour de :

- La définition des orientations stratégiques (projet associatif, évolution des services),
- Le suivi financier (approbation des comptes, budgets prévisionnels, affectation des résultats),
- La gouvernance (désignations, représentations, commissions),
- Le suivi des partenariats et conventions,
- La mise en œuvre des actions financées au titre du Fonds spécial.

Le Conseil d'Administration joue ainsi un rôle central dans la déclinaison opérationnelle des missions institutionnelles de l'UDAF et dans la garantie de la cohérence de son action à l'échelle départementale.

Le Bureau

Le Bureau de l'UDAF s'est réuni à deux reprises en 2025 (27 mars et 18 septembre). Il assure une fonction de préparation et de suivi des travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'un rôle de veille sur les sujets stratégiques et opérationnels. Ses travaux ont notamment porté sur :

- Le suivi de l'activité des services,
- La préparation des décisions stratégiques soumises au Conseil d'administration,
- L'ajustement de la gestion financière et de trésorerie,
- Le suivi de la convention d'objectifs et des relations avec les partenaires institutionnels.



Le Bureau constitue ainsi un organe de régulation et de réactivité, permettant d'assurer la continuité du pilotage institutionnel.

Commissions & vie associative

1

Commission de la médaille de l'Enfance et des Familles

L'UDAF assure un rôle d'instruction et d'avis dans le cadre de l'attribution de cette distinction, conformément à la réglementation en vigueur. Une commission dédiée examine les dossiers et formule un avis à destination des autorités compétentes. Cette mission participe à la reconnaissance des engagements familiaux et s'inscrit pleinement dans les missions de représentation et de valorisation des familles.

La commission s'est réunie une fois en 2025 et a permis l'examen d'un dossier.

2

Commission de contrôle

Cette commission inscrite aux statuts de l'Udaf a un rôle essentiel au sein de l'Union. En effet, elle se réunit en début d'année afin de contrôler les listes des adhérents, l'appartenance effective des administrateurs à une association familiale.

La commission de contrôle joue un rôle essentiel dans la sécurisation de la vie statutaire. Elle veille notamment :

- À la conformité des adhésions ;
- À l'appartenance effective des administrateurs à une association familiale ;
- À l'instruction des demandes d'adhésion de nouvelles associations.

En 2025, elle a permis notamment l'intégration de trois nouvelles associations, contribuant ainsi au développement du réseau.

Nouveau

Le projet associatif : Un nouveau cap pour 2025-2035

Initié dès l'automne 2024 dans une démarche de co-construction ouverte, le nouveau projet associatif est le fruit d'un comité de pilotage composé de bénévoles, de salariés et de représentants d'associations adhérentes, réuni à six reprises entre janvier et juin 2025. Présenté lors de l'Assemblée Générale, il structure l'action de l'Udaf pour la décennie à venir autour de quatre axes stratégiques.

Quatre axes pour la décennie à venir :

- Faire vivre l'engagement et la coopération entre bénévoles, salariés et associations adhérentes
- Renforcer la proximité et la qualité du lien avec les familles du territoire
- Développer les partenariats et l'ancrage territorial grâce à la représentation familiale
- S'adapter aux mutations sociétales et anticiper les défis de demain

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de l'Udaf de Haute-Marne incarne la diversité et l'engagement de son réseau associatif. Composé de représentants issus des associations adhérentes, il porte la voix des familles du territoire et contribue activement à la définition des orientations stratégiques de notre Udaf. Ci-dessous, le trombinoscope du Conseil d'Administration au 31.12.2025.



Brigitte JANNAUD
Présidente



T. ARM
Vice-Président



Y. CHAUVELOT
Vice-Président



P. LATY
Secrétaire



J-P. BRUNSEAU
Trésorier



E. DEBLAIZE
Vice-Trésorière



M-C. COLLOT
Élue



O. DUCHÉ
Élue



J-F. FOURNIÉ
Élu



M. HANON
Désignée



L. HERBST
Désignée



S. KAVAHEEAGA
Désignée



J-L. LESEUR
Désigné



V. MOUILLET
Désignée



K. PAGE
Élue



R. PETITFOURT
Désignée



J. PIERROT
Élu



M-A. PREISS
Élue



F. VAUGE
Désignée



435h

C'est le temps consacré par les administrateurs aux différentes instances de l'Udaf pour l'année 2025.

Cet engagement témoigne de l'implication des bénévoles dans la vie institutionnelle et contribue directement à la mise en œuvre des missions de représentation et d'animation du réseau familial.

Une année anniversaire

1945 – 2025 : 80 ans au service des familles haut-marnaises

Née le 13 novembre 1945, l'Udaf de Haute-Marne a célébré ses 80 ans au cours de l'année écoulée. Le Conseil d'administration a souhaité inscrire cet anniversaire autour de deux axes structurants : d'une part, l'affirmation de la compétence départementale de l'Udaf ; d'autre part, son engagement à accompagner toutes les dimensions de la vie des familles, de la naissance jusqu'au grand âge, en passant par les situations de vulnérabilité et de dépendance. Dans cet esprit, trois événements ont été organisés sur trois territoires du département, traduisant concrètement cette ambition.

« Les rues de l'Enfance »

Chaumont, le 11 juin 2025

À l'occasion de la Fête internationale des familles, l'Udaf a fédéré un collectif réunissant à la fois des associations adhérentes et des partenaires extérieurs à son réseau, en étroite collaboration avec la Ville de Chaumont. Cette dynamique partenariale a permis de proposer une manifestation d'ampleur autour du jeu et de l'animation, offrant à près de 700 enfants la possibilité d'investir l'espace public dans un cadre convivial et éducatif.

Assemblée Générale

Langres, 27 juin 2025

L'Assemblée Générale a constitué un moment structurant pour la vie institutionnelle de l'Udaf, avec la présentation du nouveau projet associatif. Elle a également été marquée par la signature officielle de conventions de partenariat avec la CPAM de Haute-Marne et la CARSAT, illustrant la volonté de renforcer les coopérations au service des familles. Cette séquence a permis de réaffirmer la place singulière de l'Udaf comme interlocuteur des acteurs publics du territoire, ainsi que les valeurs qui fondent l'engagement conjoint des bénévoles et des salariés.

« La Partie de Scrabble »

Joinville, le 8 novembre 2025

Cette année anniversaire s'est conclue à Joinville par la représentation de la pièce « La Partie de Scrabble », consacrée à la situation des aidants. Ce choix artistique a permis d'aborder, avec sensibilité et justesse, les réalités souvent invisibles de l'aide apportée au quotidien à un proche en perte d'autonomie, faisant écho aux enjeux majeurs portés par l'Udaf.

2025

Une année anniversaire



Rues de l'Enfance à Chaumont



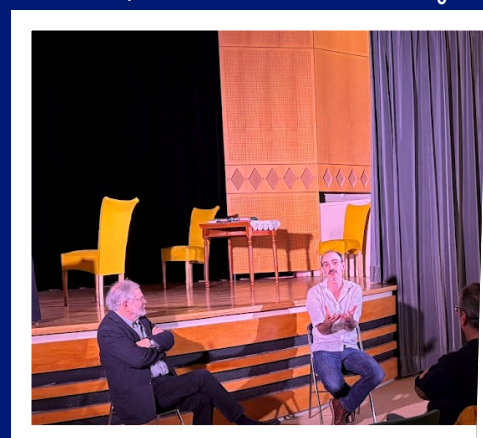
Les Assemblées Générales de l'Udaf à Langres et de l'Unaf à Dijon



LES FAMILLES SONT UNE FORCE - NOUS SOMMES LA FORCE DES FAMILLES



Spectacle « La partie de Scrabble » de Fred Duvaud sur le quotidien des aidants familiaux à Joinville



Merci à toutes les associations, bénévoles et partenaires qui font vivre l'UDAF depuis

80

ans

Mission 1 :

Donner avis aux Pouvoirs Publics

La mission consistant à formuler des avis et propositions auprès des pouvoirs publics constitue un axe structurant de l'action de l'Udaf, tel que défini à l'article L.211-3 du Code d'Action Sociale et des Familles. Elle s'exerce à travers la participation aux instances locales, la contribution aux politiques publiques territoriales et des actions de plaidoyer auprès des décideurs publics.

Une contribution aux Politiques Territoriales

L'Udaf est impliquée dans plusieurs espaces de concertation et de co-construction des politiques publiques à l'échelle départementale et infra-départementale.

Dans le domaine de la santé mentale, l'Udaf a contribué de manière active à l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), en mobilisant à la fois son expertise propre et celle de son réseau associatif, notamment l'UNAFAM. Cette contribution a permis de mettre en lumière les difficultés d'accès aux soins psychiatriques sur le territoire, tout en promouvant des modalités d'intervention adaptées, fondées notamment sur les interventions dans la cité et la pair-aidance.



L'implication de l'Udaf dans la gouvernance territoriale s'est par ailleurs renforcée avec l'élection de son Directeur à la présidence de la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé. Dans ce cadre, l'Udaf porte un plaidoyer en faveur du développement de dispositifs structurants.

L'Udaf participe également aux travaux conduits dans le cadre des Contrats Locaux de Santé, ainsi qu'aux dynamiques territoriales portées par les Pays et les programmes LEADER, contribuant à l'intégration des enjeux familiaux dans les politiques locales.

Une capacité d'expression et de plaidoyer

Au-delà de sa participation aux instances, l'UDAF développe une capacité d'interpellation directe des pouvoirs publics sur des sujets touchant aux intérêts des familles.

Ainsi, en 2025, l'UDAF a engagé des échanges avec les représentants parlementaires du territoire sur la question des obsèques des personnes protégées, permettant de porter à leur connaissance les difficultés rencontrées dans la prise en charge de ces situations. Dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances, l'UDAF a également formulé des propositions d'amendements visant notamment à améliorer la prise en compte de certaines dépenses sociales.



Ces propositions ont fait l'objet de retours favorables de la part de parlementaires. Un courrier de Madame la Sénatrice Anne-Marie Nédélec confirme la validation des amendements proposés par l'Udaf.

Par ailleurs, les recommandations nationales portées par l'UNAF, notamment en matière de logement et de pouvoir d'achat des familles, ont été relayées au niveau local, en particulier sur la question de la révision des loyers HLM et de ses impacts sur les ménages.

Une action articulée avec le réseau Unaf



L'Udaf contribue à l'élaboration des positions nationales portées par l'Unaf, à travers sa participation aux groupes de travail et aux réflexions collectives du réseau. Cette articulation permet de faire remonter les réalités du terrain au niveau national, tout en assurant une déclinaison territoriale des orientations stratégiques du réseau.

Et les perspectives pour 2026 ?

- Renforcer la formalisation des positions de l'UDAF sur les enjeux locaux ;
- Poursuivre les échanges avec les parlementaires du territoire ;
- Assurer un suivi actif des politiques publiques engagées (PTSM, CLS, logement) ;
- Mobiliser davantage les collectifs et réseaux thématiques ;
- Poursuivre la contribution aux travaux du réseau UNAF.

Mission 2 :

Représentation Familiale

La mission de représentation constitue un axe central de l'action de l'Udaf, directement financé au titre de la part 1 du Fonds spécial. Elle vise à garantir la présence des représentants des familles dans les instances de décision et de concertation, et à porter leur voix dans l'élaboration des politiques publiques.

Au 31 décembre 2025, l'Udaf de Haute-Marne assure **122 représentations familiales** au niveau départemental dans diverses commissions, conseils d'administration, instances consultatives, comité de pilotage.

Cohésion sociale et vulnérabilités

- SIAO
- Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- Centre Communal d'Action Sociale
- Centre Intercommunal d'Action Sociale

Parentalité et Enfance

- Conseil de famille des pupilles de l'Etat
- Conseil Départemental de la Protection de l'Enfance
- Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Conseil Local de sécurité et Prévention de la Délinquance de Langres
- Comités départementaux des services aux familles : comité technique petite enfance et enfance et soutien à la parentalité et comité technique parentalité animation vie sociale
- Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
- Commission Départementale de lutte contre les violences faites aux Femmes



Economie – Consommation Emploi – Europe

- Commission de surendettement des particuliers
- Conseil Départemental de l'Inclusion Financière
- Conseil Départemental d'Accès aux droits
- Commission de sélection des appels à projet sociaux et médico-sociaux
- Jury pour la délivrance des diplômes funéraires
- Commission départementale d'Agrément des mandataires exerçant à titre individuel
- Groupement d'Employeurs pour le Développement d'Activités en Haute-Marne (GEDA)
- Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Fonds de Développement pour la vie associative

Education- Jeunesse- Numérique

- Conseil Départemental de la Jeunesse des Sports et de la vie Associative

Habitat – Cadre de vie – Transition écologique et énergétique

- Commission consultative des services publics locaux (SDED)
- Commission de suivi du centre de valorisation énergétique de Chaumont
- Commission consultative des services public locaux de la ville de Chaumont
- Commission consultative des services publics locaux au sein du STB Sud Chaumont
- Commission d'information auprès du site des installations nucléaires de la BA 113
- Comité de suivi des mesures comités Interministériels aux ruralités
- Conseil de Développement territorial du Pays de Langres
- Comités de programmation LEADER Langres et Chaumont
- Association Tournesols
- Comité pour amélioration de l'accueil des usagers Préfecture
- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Dizier
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal «Le Grand Langres»
- Conseil d'administration de Chaumont Habitat
- Conseil d'administration de l'OPH de Saint Dizier
- Conseil d'administration d'Hamaris
- Commission départementale CCAPEX
- Commission de Prévention des expulsions Chaumont- Langres - St-Dizier
- Commission Départementale de la Sécurité Routière
- Instance consultative Départementale de médiation concernant les installations radioélectriques
- Commission conciliation
- Commission médiation DALO
- Conférence Intercommunale du logement (Agglomération de Chaumont et Grand Langres)
- Conseil Consultatif des Transitions



Santé – Protection Sociale – Autonomie

- | | |
|---|--|
| • Caisse d'Allocations Familiales | • Commission Intercommunale d'Accessibilité Agglomération de Chaumont |
| • Caisse Primaire d'Assurance Maladie | • Commission départementale des soins psychiatriques |
| • Mutualité Sociale Agricole | • Conseil de surveillance des hôpitaux de Langres, de Wassy, de Montier en Der et de St-Dizier |
| • Commission des Usagers | • Conseils Territoriaux de Santé (CTS) |
| • Conseils de Vie Sociale | |
| • Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie | |
| • Commission Exécutive MDPH | |
| • Commission spécialisée en santé mentale | |

Union Régionale des Associations Familiales



De plus, grâce à son affiliation à l'Union Régionale des Associations Familiales et à sa présence au sein de son Conseil d'Administration, l'Udaf de Haute-Marne est représentée dans les instances suivantes:

- Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne
- Le Mouvement Associatif
- CARSAT Alsace-Moselle
- CARSAT Nord-Est
- Conseil Economique Social et Environnemental Régional
- Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire
- Comité d'appui régional au diagnostic local d'appui aux Associations
- Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'urgence
- Commission consultative des services publics locaux – Région
- France Asso Santé Grand Est

Participation de l'Udaf aux groupes de travail et instances nationales

- « Médiation familiale »
- « Protection de l'Enfance »
- « Habitat inclusif »
- Rézo / Contributions UNAF en visio une à plusieurs fois par mois
- Communication UNAF en visio une fois par mois
- « Relations avec les établissements bancaires et archivage des données »
- + commission de contrôle nationale
- « Information et soutien aux tuteurs familiaux »
- Éthique et la PJM
- Sécurité routière
- Groupe d'échanges France Asso Santé (RU)



Chiffres clés en 2025



Représentations
en CCAS et CIAS

21 en 2024 →



Représentations en
commissions d'usagers

11 en 2024 →



Représentations en
conseils de vie sociale

11 en 2024 →

54

56 en 2024 →

représentants
en 2025

122

109 en 2024 ↗

représentations
en 2025

Paroles de bénévoles

La représentation familiale vue de l'intérieur



Jean-Pierre Brunseaux

Trésorier de l'Udaf - Représentant des usagers
Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains

C'est quoi, être représentant des usagers ?

"Une courroie de transmission : un lien entre les patients et les professionnels. On n'est pas là pour gêner, mais pour aider les deux côtés."

Un message pour ceux qui hésiteraient ?

"Ne pas avoir peur. On apprend vite. Si on a envie de faire du bien, il faut y aller."



Daniel Carrard

Représentant en CCAS
Commune de Bologne

Qu'est-ce que vous aimez le plus dans ce rôle de représentant au sein du CCAS ?

"Ce que j'apprécie dans le CCAS, c'est la proximité avec les personnes que l'on accompagne. Et surtout, on voit directement les effets concrets de ce que l'on met en place"

Qu'est-ce que cet engagement vous apporte personnellement ?

"Cet engagement m'apporte beaucoup sur le plan humain. On rencontre des gens, on comprend mieux les réalités du terrain, et ça donne du sens à ce qu'on fait. C'est un rôle qui nourrit autant qu'il engage."



Pascale Laty

Secrétaire de l'Udaf- 1ère Vice-Présidente de la CAF (depuis 2026)

Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans cette représentation ?

"J'aime voir comment le territoire s'anime grâce aux projets des structures locales. C'est un lieu où l'on parle vraiment, où l'on s'écoute"

Votre engagement évolue en 2026, avec cette nomination en tant que vice-présidente de la CAF. Qu'est-ce que ça représente pour vous ?

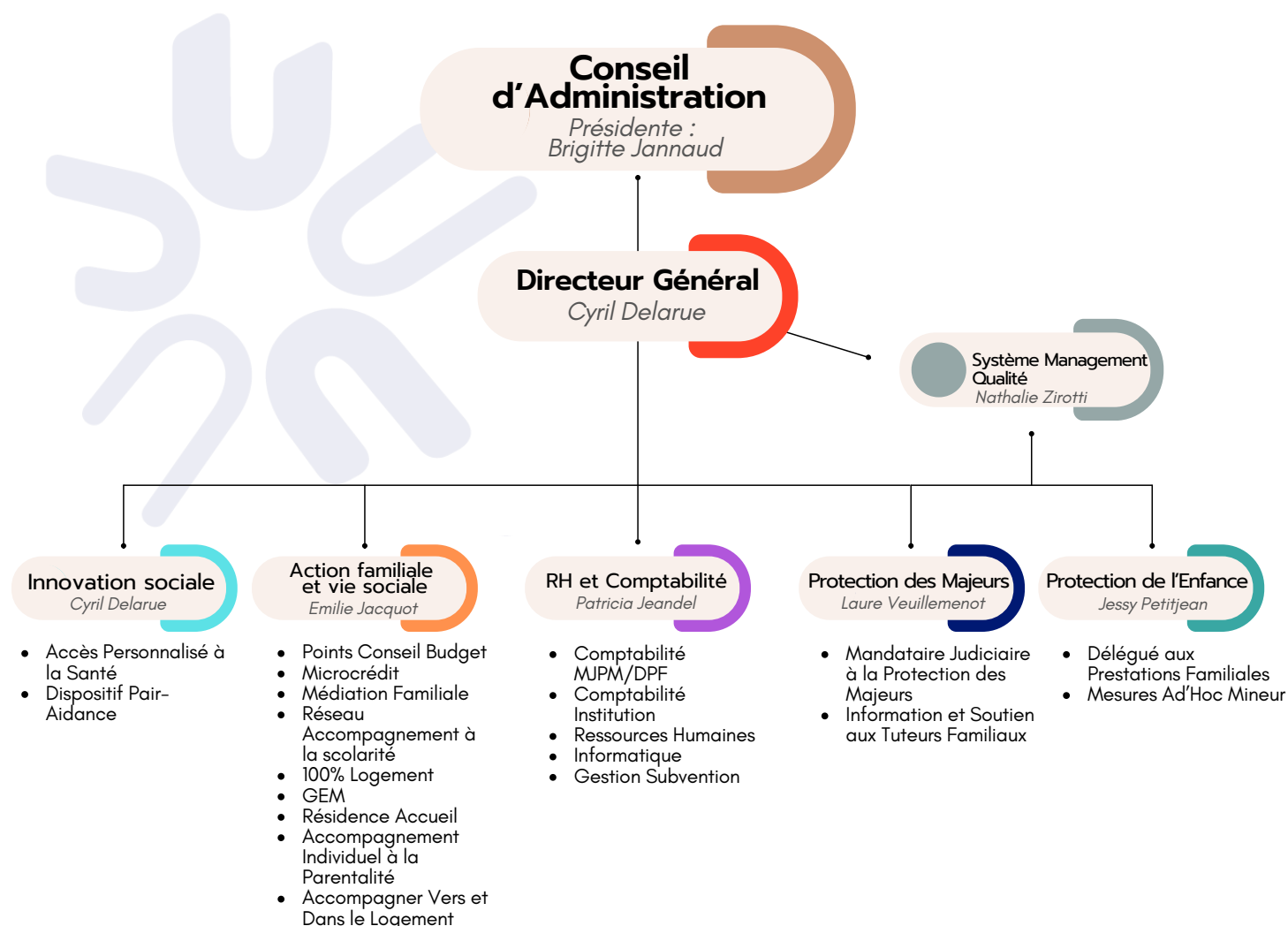
"Représenter l'Udaf à la CAF, c'est s'assurer que la réalité des familles que nous accompagnons au quotidien soit entendue dans les instances où se décident les orientations. Un engagement que je prends avec sérieux et enthousiasme. Je peux également compter sur Brigitte Jannaud, qui a occupé ce rôle avant moi, pour m'apporter son aide"

Mission 3 :

Gérer tout service d'intérêt familial

La troisième mission de l'Udaf est de gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.

Organigramme au 31 décembre 2025



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Gérer tout service d'intérêt familial

Pôle Protection des Majeurs

L'objectif principal est d'assister les tuteurs familiaux dans la gestion des mesures de protection, visant à garantir les intérêts des personnes vulnérables. Cela implique un soutien technique pour aider les familles à remplir leurs responsabilités et à poursuivre leurs missions avec succès. De plus, il s'agit d'informer et de fournir des réponses précises sur le cadre légal et réglementaire entourant les régimes de protection. Ce service vise également à offrir un espace d'échanges dédié aux familles, où elles peuvent interagir avec des professionnels compétents. Enfin, une attention particulière est portée à briser l'isolement ressenti par les curateurs ou les tuteurs familiaux, en leur offrant un soutien et une aide dans leur rôle essentiel.

En 2025, le service a développé ses **interventions collectives** dans de nombreuses structures du département : EHPAD, IME, SAVS-SAMSAH, foyers d'hébergement, café associatif — avec notamment une présence à la Journée d'accès aux droits de Chaumont aux côtés de la Juge des Tutelles. Les Cafés-Tutelles n'ont pas été reconduits, faute d'inscriptions suffisantes. Une enquête de satisfaction menée auprès d'un échantillon de 60 personnes a produit des **résultats très positifs**, confirmant la valeur de l'expertise apportée aux familles. 99 % des demandes ont reçu une réponse.



Le service poursuivra le développement de ses interventions collectives auprès de structures accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap, avec de nouvelles présentations prévues auprès d'EHPAD et d'établissements pour personnes handicapées. En lien avec la Plateforme des Aidants de l'Association Bois l'Abbesse, des interventions sont prévues auprès d'aidants familiaux d'autres secteurs géographiques du département. Le service continuera de renforcer ses liens avec les Juges des Tutelles et leur greffe, et de diffuser ses supports de communication auprès des partenaires et guichets du territoire.

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

L'année 2025 a été marquée par plusieurs chantiers structurants : la **création d'un groupe d'expression des usagers**, avec deux groupes réunis respectivement à Joinville et à Langres, ayant notamment permis un travail collectif sur le règlement de fonctionnement et la co-construction d'une charte ; le lancement de **l'élaboration du projet de service 2026-2030** de manière participative, associant professionnels, personnes accompagnées et partenaires ; et la mise en place d'un **système de tutorat pour les nouveaux salariés**. Trois nouvelles permanences délocalisées ont été instaurées (Langres, Andelot, ESAT de Puellémontier). Sur le plan de la qualité, l'audit AFNOR ISO 9001 de mai 2025 a été positif, et le service a fait l'objet d'une inspection DDETSP en décembre dans le cadre du programme régional PRICE.



Protéger aussi le patrimoine des personnes accompagnées

En 2025, le service MJPM a signé une **convention avec SOLIHA**, acteur reconnu de l'habitat social et solidaire, pour **assurer le suivi et la préservation du patrimoine des personnes protégées**.

Concrètement, SOLIHA intervient à deux niveaux : réaliser un état des lieux précis du logement à l'ouverture de la mesure ou en cours de mandat, et effectuer des visites régulières de vérification pour les biens dans lesquels la personne ne réside plus. Une réponse pragmatique à une réalité souvent invisible : les personnes hébergées en établissement ne peuvent pas alerter sur les dégradations de leur domicile. Ce partenariat garantit une protection qui ne s'arrête pas à la personne, mais s'étend à ses biens.

Sauvegarde de justice

C'est une mesure temporaire et souvent d'urgence qui permet de protéger une personne sans restreindre significativement l'exercice de ses droits. Elle vise à sécuriser les actes juridiques réalisés par la personne pendant une période où sa capacité à agir est altérée.

17
Sauvegardes
de justice
28 en 2024

Mesure d'Accompagnement Judiciaire

En raison de la particularité en Haute-Marne de la gestion des anciennes mesures TPSE et TPSA par la CAF, le Service Délégué Mandataire voit la gestion des MAJ assurée par le personnel du service Délégués aux Prestations Familiales de l'Udaf.

8
MAJ
5 en 2024

Mesure avec subrogé tuteur ou curateur

Certaines mesures de protection nécessitent la désignation par le juge d'un subrogé tuteur ou curateur. Ce dispositif vise à renforcer la sécurisation de la mesure, notamment dans des situations de complexité particulière, de risques de conflits d'intérêts ou de vigilance accrue sur certains actes de gestion et de protection de la personne.

13
Subrogés

Curatelle (simple et renforcée)

479
Curatelles
471 en 2024

C'est une mesure de protection plus "légère" où la personne protégée est assistée par un curateur pour des actes importants. La curatelle est adaptée aux personnes qui ont besoin d'un soutien dans la gestion de leurs affaires sans être totalement privées de leur capacité à agir seules.

Tutelle

451
Tutelles
469 en 2024

La tutelle est la forme la plus complète de protection, destinée aux personnes qui ne peuvent pas pourvoir seules à leurs intérêts en raison d'une incapacité totale. Le tuteur prend toutes les décisions importantes et gère les affaires de la personne protégée en représentant la personne dans les actes de la vie civile.

Chiffres clés en 2025



119

Ouvertures de mesure
101 en 2024 ↗



106

Fermetures de mesure
112 en 2024 ↘



41

Emplois Temps Plein
41 en 2024 →



23 646

Nbre de factures traitées par la comptabilité
24 198 en 2024 ↘

pour un total de

967

953 en 2024 ↗

mesures au 31.12.25

Plusieurs chantiers structurants sont prévus pour 2026 : la mise en place d'Analyses des Pratiques Professionnelles (APP) ouvertes à l'ensemble des salariés, en réponse à l'augmentation des situations complexes et au besoin de soutien de l'équipe ; le renforcement de la sécurité des salariés face aux situations d'insécurité, avec une consolidation des partenariats avec les services d'urgence, d'addictologie et de psychiatrie ; et un travail approfondi sur l'éthique, avec une formation de l'encadrement et la préparation d'un groupe éthique.

Des journées portes ouvertes et une « Semaine de la PJM » sont également envisagées. La nouvelle obligation de formation continue de 14 heures par an pour les mandataires, instaurée par décret à compter du 1er janvier 2027, sera intégrée au plan de formation. Le partenariat avec le Conseil Départemental sur l'aide sociale sera poursuivi, avec des échanges réguliers formalisés

Délégué aux Prestations Familiales

En 2025, le Pôle Protection de l'Enfance a poursuivi ses missions à travers deux services : le service Délégué aux Prestations Familiales, actif depuis 2011, et le service Ad'hoc mineur, ouvert en 2024. La démarche qualité a franchi une nouvelle étape positive avec un audit AFNOR (ISO 9001) réalisé en mai 2025 aux résultats satisfaisants. La formation continue a représenté **261 heures** sur l'année pour l'ensemble des salariés du pôle. Deux salariées ont obtenu leur Certificat National de Compétence DPF. Le service Ad'hoc mineur continue de se structurer, avec une participation au forum départemental du Groupe Grand Est des DPF.

Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

Il s'agit de garantir un bon usage des prestations familiales, dans l'intérêt et pour les besoins des enfants. Cette mesure vise également à rétablir les conditions d'une gestion autonome de ces prestations, en apportant une aide concrète aux parents. Ceux-ci sont accompagnés et conseillés dans la gestion de leur budget, afin de définir ensemble les priorités.



Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)



C'est une mesure d'accompagnement administrative et contractualisée, mise en œuvre par délégation du Conseil Départemental. Cela repose sur un suivi social et budgétaire individualisé, visant à rétablir une gestion autonome du budget. L'accompagnement s'appuie sur les ressources et capacités du bénéficiaire, afin de le soutenir dans la reprise en main de sa situation.

Mesure d'Accompagnement Judiciaire

En Haute-Marne, la gestion des MAJ est assurée par le service Délégués aux Prestations Familiales de l'Udaf, en lien avec la spécificité locale des anciennes mesures TPSE et TPSA gérées par la CAF.



Mesure Ad'hoc Mineur



L'administrateur ad hoc est une personne physique ou morale inscrite sur la liste de la cour d'appel de son ressort. Elle est désignée par un juge ou le procureur de la République pour accompagner un enfant dans une procédure judiciaire ou administrative, ou dans le cadre de la gestion de son patrimoine, lorsque ses parents sont en opposition d'intérêts ou ne peuvent le faire.

Chiffres clés en 2025



92

Audiences avec le
Juge des Enfants
et des Tutelles

76 en 2024 ↗



289

Enfants suivis dans le
cadre de la MJAGBF

276 en 2024 ↗



5

Emplois
Temps Plein

5 en 2024 →

pour un
total de

137

131 en 2024 ↗

mesures en
2025



Les familles au cœur du projet de service

Pour réécrire son projet de service 2025-2030, le Pôle Protection de l'Enfance a fait le choix de s'associer directement avec les personnes accompagnées. **Trois familles** ont participé activement aux comités de pilotage, contribuant aux échanges aux côtés des professionnels et des administrateurs.

En décembre 2025, une enquête de satisfaction a été déployée auprès de 98 familles : les résultats sont très positifs. Cinq axes structurants ont été retenus — coordination interservices, reconnaissance du rôle du DPF, renforcement de l'équipe, adaptation aux besoins des enfants et culture éthique. **Une méthode qui place la participation non pas comme un idéal, mais comme une pratique concrète.**

Le pôle poursuivra le déploiement du logiciel Ageval pour structurer le suivi de l'évaluation et la gestion des événements indésirables. Le travail partenarial et en réseau sera renforcé, notamment dans le cadre de la contribution à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. Des temps d'analyse éthique seront poursuivis au sein du pôle. Des outils de communication à destination des familles seront développés. Le pôle restera attentif au renforcement de son équipe et à l'adaptation de ses ressources pour répondre aux besoins. À noter : la certification ISO 9001 ne pourra pas être reconduite en 2026, faute de financement, bien que le pôle reste attaché à cette démarche de management par la qualité.

Microcrédit

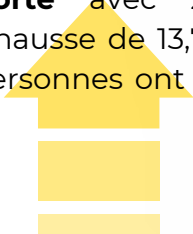
Le microcrédit est un prêt accordé aux personnes aux revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès à un crédit classique. Les projets pouvant être financés sont variés : mobilité, emploi, logement... Ces projets favorisent **l'insertion ou la réinsertion sociale et/ou professionnelle**. Le service assure gratuitement un accompagnement social pour le bénéficiaire : accueil, écoute des besoins, constitution du dossier, présentation du dossier à la banque et suivi du bénéficiaire jusqu'à la fin du remboursement du prêt.

En 2025, la Plateforme microcrédit a **poursuivi son activité dans un contexte de finalisation de la restructuration de son partenaire bancaire Institut Microcrédit** (anciennement Créasol), dont la réorganisation, entamée en juillet 2024, s'est achevée à l'été 2025.



Ce contexte a pesé sur les deux exercices, limitant la capacité de réponse aux besoins du public. Malgré cela, 36 dossiers ont été déposés — stable par rapport à 2024 — dont 27 acceptés, soit un taux d'acceptation de 75 %.

La demande **reste forte** avec 298 contacts enregistrés, en hausse de 13,7 % par rapport à 2024. 93 personnes ont été accompagnées au total.



Chiffres clés en 2025



298

Demandes de microcrédit
262 en 2024 ↗



36

Dossiers déposés
36 en 2024 →



83%

concernent l'achat d'un véhicule
92% en 2024 ↘



44%

des demandeurs sont en CDD ou intérim
34% en 2024 ↗

pour un total de

27

30 en 2024 ↘

dossiers acceptés en 2025

L'année 2026 devrait marquer un retour à la normale de l'activité, avec une cible de 60 dossiers déposés par an, grâce à la finalisation de la restructuration du partenaire bancaire Institut Microcrédit. Le service poursuivra ses actions d'information auprès des partenaires et du public, tout en élargissant son réseau de prescripteurs. L'objectif reste inchangé : faciliter un accès responsable au crédit pour soutenir les parcours d'insertion et améliorer les conditions de vie des bénéficiaires aux ressources les plus fragiles.

Point Conseil Budget



Les objectifs avec les Points Conseil Budget sont d'accompagner les familles ou les personnes en difficulté financière et désireuses d'améliorer leur quotidien, tout en agissant en prévention contre l'endettement et le surendettement. Les conseillers sont là pour offrir un conseil ou une **orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle** à toute personne sollicitant le service pour des questions relatives à la gestion budgétaire.

Les trois Points Conseil Budget — sur les territoires Nord (Saint-Dizier), Centre (Chaumont) et Sud (Langres) — ont poursuivi et **amplifié leur action** d'accompagnement budgétaire auprès des habitants de Haute-Marne. Si l'activité du PCB Nord s'est **maintenue à un niveau stable** et conforme aux objectifs, les PCB Centre et Sud ont enregistré une montée en charge significative, témoignant d'une reconnaissance croissante du service sur leurs territoires respectifs.

Les trois PCB ont réalisé conjointement un nombre important d'**actions collectives de sensibilisation**, auprès de structures variées : structures d'insertion, résidences sociales, missions locales, CCAS et CIAS, associations caritatives ou encore établissements de formation. Ces interventions, menées en lien étroit avec un réseau partenarial actif et diversifié, ont permis de toucher un large public, y compris dans le cadre d'une action conduite avec la **Banque de France à l'occasion du Service National Universel**. Au-delà de l'accompagnement individuel — diagnostics budgétaires, aide à l'ouverture de droits, montage de dossiers de surendettement, négociation avec les créanciers —, les trois PCB ont contribué à renforcer la visibilité du service sur l'ensemble du département.

Chiffres clés en 2025



Entretiens individuels
236 en 2024 ↗



36

Dossiers de surendettement
27 en 2024 ↗

pour un total de

145

112 en 2024 ↘

familles accompagnées en 2025

En 2026, les trois PCB poursuivront le développement de leur ancrage territorial en consolidant les partenariats existants et en cherchant à en formaliser davantage par convention. De nouveaux publics seront ciblés, notamment les assistants familiaux du Conseil Départemental et les lycéens, dans une démarche de prévention précoce. La communication autour du service sera intensifiée via différents canaux — presse, réseaux sociaux, magazines —, avec une attention particulière portée à la Semaine de l'éducation financière. Les conseillers continueront de s'appuyer sur les formations dispensées par la Banque de France pour maintenir la qualité de leurs interventions.

100% Logement

Le service 100 % Logement répond aux besoins des personnes et de leurs projets personnels élaborés au sein de chaque structure partenaire par les équipes d'accompagnement. Le service 100 % Logement est une action de coopération entre l'UDAF, porteur de projet et les partenaires suivants Chaumont Habitat, la Mission Locale, L'Ecole de la 2ème chance, France Terre d'Asile, l'AATM, Tremplin 52... Les actions conduites sont autant d'**outils supports concrets pour les partenaires et leur public** dans le cadre de leur parcours d'insertion et d'intégration sociale.

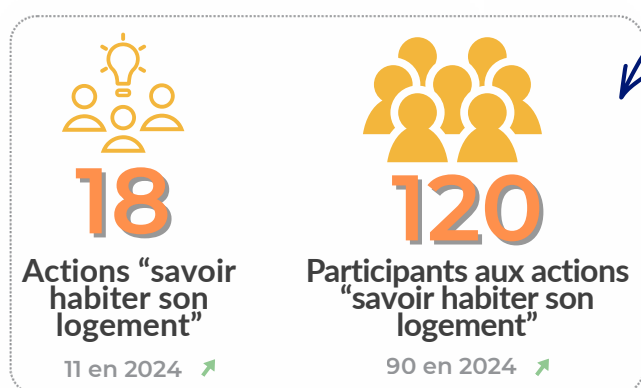
Les ateliers d'intégration et d'utilité sociale par le logement

Ces ateliers visent à **favoriser l'insertion sociale, à encourager un parcours cohérent pour les bénéficiaires, et à promouvoir la mixité sociale** et le respect mutuel. Ils cherchent également à sensibiliser le public à son environnement local, à développer les compétences sociales et professionnelles et à renforcer l'estime de soi. Les actions opérationnelles incluent la transmission de savoir-être, l'apprentissage de l'entretien du logement, la sensibilisation aux économies d'énergie et la découverte de métiers.



Action "savoir habiter son logement"

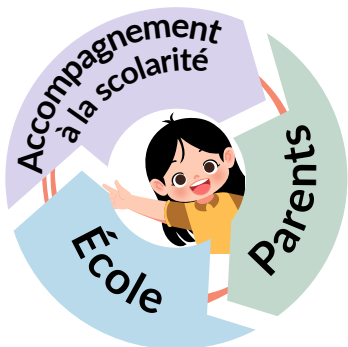
En collaboration avec la CESF de Chaumont Habitat, **cette action sensibilise les locataires et futurs locataires à l'entretien de leur logement, aux gestes éco-responsables** et au vocabulaire spécifique. Elle complète les cours de français pour les bénéficiaires de France Terre d'Asile et de l'AATM. Les séances, d'environ 2 à 2h30, impliquent jusqu'à 10 participants et couvrent divers sujets tels que l'accès au logement, la gestion budgétaire, les économies et l'utilisation de produits écologiques.



10 ateliers d'intégration et d'utilité sociale sont d'ores et déjà programmés, ainsi qu'une dizaine d'actions collectives « Savoir Habiter son logement ». Les partenariats historiques seront maintenus, notamment avec Chaumont Habitat et la Mission Locale. Plusieurs actions collectives sont prévues avec France Terre d'Asile (public CADA et réfugiés) et l'AATM de Chaumont et Langres. De nouvelles collaborations seront développées, notamment avec la Résidence Accueil (actions sur la prévention des moisissures), la PJJ, et le service A.G.I.R de l'AATM.

Réseau d'accompagnement à la scolarité

Former un trio indissociable



Le Réseau d'Accompagnement à la Scolarité soutient les élèves dans la réalisation et l'organisation de leur travail scolaire. Par ailleurs, le Réseau vise à enrichir les connaissances culturelles des participants à travers diverses activités. Le Réseau d'Accompagnement à la Scolarité est intervenu auprès de trois structures d'accueil: la Maison du Temps Libre, le Club 1000 Jeunes et Le Point Commun.

Le Réseau d'Accompagnement à la Scolarité a accompagné des enfants répartis sur trois sites partenaires à Chaumont, autour d'un projet éducatif transversal intitulé « **Le monde de l'Art et l'art du Monde** ». Structuré autour de dix disciplines artistiques, ce projet a mobilisé des intervenants extérieurs variés — conservatoire, art-thérapeute, artistes — et a permis d'associer travail scolaire, créativité et ouverture culturelle.

L'implication des familles a été renforcée tout au long de l'année, notamment à travers la création d'un livret parents trimestriel et l'organisation d'une journée festive inter-CLAS réunissant enfants, familles et accompagnateurs.

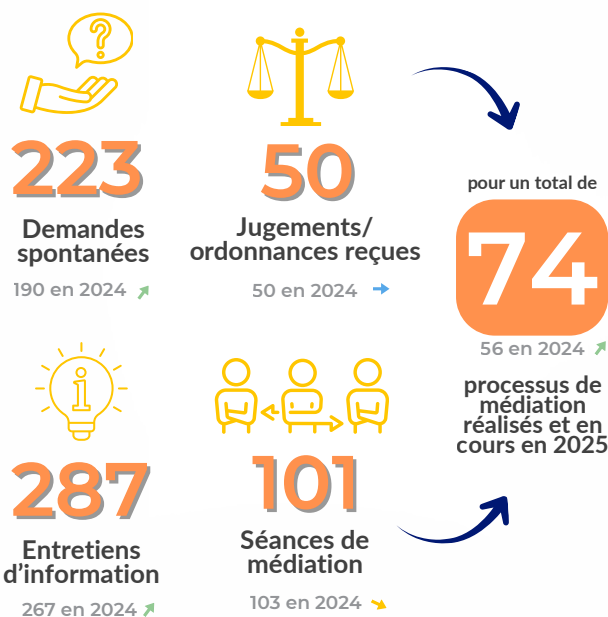


L'année prochaine sera marquée par l'ouverture d'un nouveau centre à l'école Lafayette, en remplacement du Club Mille Jeunes et par la poursuite des efforts engagés pour maintenir la dynamique bénévole et renforcer l'implication des familles.

Médiation Familiale

La médiation familiale propose aux membres de la famille qui vivent une situation de rupture ou de tensions de se rencontrer en présence d'un tiers qualifié diplômé d'Etat, neutre et impartial pour rétablir un dialogue et rechercher des solutions concrètes afin de rétablir la communication et apaiser les conflits.

Chiffres clés en 2025



Le service de Médiation Familiale a connu une **activité en légère hausse**, portée principalement par l'augmentation des demandes spontanées.

Le service a poursuivi son partenariat renforcé avec le Tribunal Judiciaire de Chaumont, notamment à travers des permanences à la MJD de Saint-Dizier et des séances d'information dans le cadre du GIPA.

Les médiatrices ont également co-animé des Cafés-Parents « La séparation, parlons-en » avec la CAF, la MSA et le CIDFF, et sont intervenues auprès de nombreux partenaires pour promouvoir le service.

Engagée depuis 2020 dans l'expérimentation nationale portée par l'UNAF et la CNSA, l'UDAF 52 a poursuivi en 2025 la deuxième phase de ce dispositif dédié à la **médiation dans le champ de l'autonomie et de la dépendance**. Cette action vise à prévenir et dénouer les conflits familiaux liés à la prise en charge du handicap ou de la vieillesse. L'activité 2025 est en augmentation, avec les objectifs quantitatifs fixés par l'UNAF atteints. Les médiatrices ont participé aux groupes de travail nationaux et aux séances d'analyse de pratique dédiées.

Le service poursuivra le développement des médiations post-sentencielles en lien avec le Tribunal Judiciaire de Chaumont, un axe de travail identifié comme prioritaire. Le partenariat avec la Justice sera consolidé, notamment via le maintien des permanences à la Maison de Justice et du Droit Saint-Dizier et la participation aux instances de concertation locales. Sur le volet Médiation Aidants-Aidés, l'année 2026 marquera la fin de la deuxième phase d'expérimentation UNAF/CNSA, avec en perspective une possible généralisation du dispositif à l'ensemble des services de médiation en France — une reconnaissance de la qualité du travail accompli.

Accompagnement Vers et Dans le Logement

Gérer tout service d'intérêt familial

Pôle Action Familiale et vie sociale

L'AVDL est un dispositif d'accompagnement spécifique au regard du logement, et non un dispositif d'hébergement. Le dispositif AVDL mis en place à partir du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) est placé sous la responsabilité de l'Etat. La mission vise à privilégier l'accès et/ou le maintien dans le logement à un maximum de ménages, limitant le recours aux autres solutions d'hébergement.

En 2025, le service a poursuivi son activité auprès de ménages confrontés à des difficultés croissantes liées au logement. Les mesures moyennes restent les plus fréquentes, reflet de situations complexes nécessitant un suivi régulier sans être aussi intensif que les mesures renforcées.

Fait marquant de l'année : la part des ménages menacés d'expulsion **est en forte hausse par rapport à 2024**, traduisant une dégradation des situations sur le territoire. En parallèle, le partenariat s'est consolidé avec la signature d'une **convention avec le bailleur Hamaris** en octobre 2025, élargissant le périmètre d'intervention à l'ensemble de l'arrondissement de Saint-Dizier.



Chiffres clés en 2025



37

Mesures "maintien dans le logement"

30 en 2024 ↗



24

Mesures "accès au logement"

26 en 2024 ↘



26

Ménages menacés d'expulsion

17 en 2024 ↗



25

Partenaires rencontrés

50 en 2024 ↘

pour un total de

61

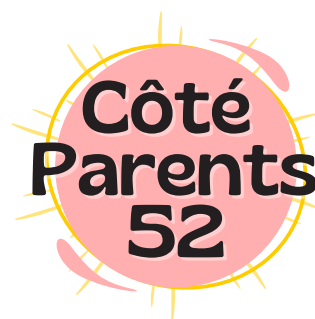
56 en 2024 ↗

mesures réalisées en 2025

En 2026, le service entend développer son nouveau partenariat avec Hamaris et renforcer une approche plus préventive, en intervenant plus en amont des procédures d'expulsion. La communication auprès de nouveaux prescripteurs sera également renforcée afin de mieux couvrir les besoins sur l'arrondissement élargi de Saint-Dizier.

Accompagnement Individuel à la Parentalité

Lancé officiellement en septembre 2024 dans le cadre d'une expérimentation CAF, le service AIP « Côté Parents52 » propose un accompagnement individuel aux parents, futurs parents ou **toute personne en situation parentale, de 0 à 21 ans**. Le service s'est déployé via des permanences mensuelles dans les Maisons France Services de Saint-Dizier, Wassy et Montier-en-Der, ainsi qu'à l'Espace Vall'âges de Joinville.



Chiffres clés en 2025



24

Familles accompagnées



23

Présentations partenariales



7

Ateliers animés avec des partenaires

pour un total de

34

entretiens individuels réalisés en 2025

Les retours des parents soulignent **l'utilité du dispositif comme espace d'écoute inconditionnelle et de réassurance** dans l'exercice du rôle parental. Les thématiques les plus fréquentes concernent la relation parent-enfant, la gestion du quotidien et les **troubles du développement** (TDAH, TND). L'année a toutefois été marquée par une vacance de poste de trois mois suite à la démission de l'accompagnatrice en mai, avec une nouvelle embauche au 15 septembre 2025.

En 2026, le service ouvrira une permanence hebdomadaire à la Maison des Familles de Saint-Dizier et poursuivra le développement de ses permanences sur le territoire. La communication sera renforcée auprès des professionnels de santé et dans les établissements scolaires, suite à l'autorisation obtenue auprès de l'inspecteur d'académie. Deux livrets-outils seront créés, l'un sur la monoparentalité et l'autre à destination des couples parentaux.

Résidence Accueil

Gérer tout service d'intérêt familial

Pôle Action Familiale et vie sociale

La Résidence Accueil propose un cadre de vie qui associe maison relais et service d'accompagnement créé pour adapter les pensions de famille aux spécificités des personnes en situation de handicap psychique.

La Résidence Accueil est destinée donc spécifiquement aux personnes en situation de handicap psychique suffisamment stabilisées et inscrites dans un parcours de soin. Ce lieu de vie est conçu pour permettre à ces résidents, fragiles et vulnérables, de vivre en logement autonome dans un cadre de vie semi-collectif grâce à un accompagnement social adapté et de proximité

En 2025, la Résidence Accueil a maintenu un taux d'occupation de 97,93 %, accueillant 20 résidents au cours de l'année. **Trois départs** ont été enregistrés : un décès, une sortie vers un logement autonome et une exclusion.



La vie collective s'est poursuivie autour des temps forts habituels : atelier cuisine hebdomadaire, sorties mensuelles, conseil des résidents réuni à six reprises, et permanence des infirmières du CMP. Le partenariat avec les GEM s'est renforcé, notamment par la **signature d'une convention avec le GEM Y venir**, facilitant l'accès des résidents aux activités et événements organisés conjointement.

Les **ateliers d'inclusion numérique**, portés par un intervenant de Familles Rurales, ont également été reconduits, contribuant à l'autonomie des résidents dans leurs démarches du quotidien.

En 2026, la Résidence accueil de Chaumont entend enrichir l'offre d'activités avec la mise en place de séances de médiation animale et de nouveaux ateliers autour du « savoir habiter ». La participation à la semaine nationale des pensions de famille et le renforcement des partenariats existants figurent également parmi les priorités.

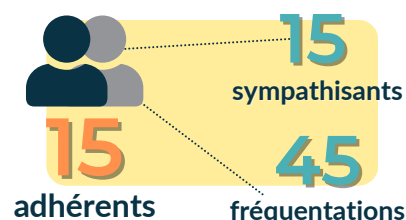
Groupes d'Entraide Mutuelle

Ces lieux accueillent les personnes en souffrance psychique dans le cadre du dispositif financé par la CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie) et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

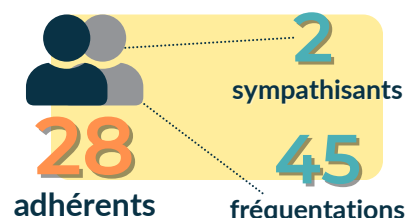
Ils sont constitués en association, avec pour marraine l'association UNAFAM, et ont demandé à l'Udaf d'assurer par délégation la gestion administrative, matérielle et financière de leur structure. Ils ont pour finalité de lutter contre l'isolement, encourager les usagers à s'investir dans les activités, développer le concept d'entraide et la promotion de l'autonomie.



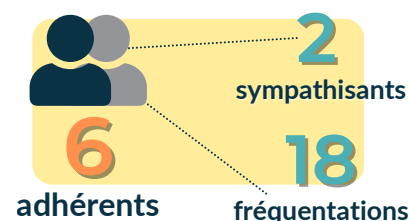
L'association « Le Fil d'Ariane » a été créée en 2012. Le GEM « Le Fil d'Ariane » est présent sur le site de Langres (depuis 2006) et Chaumont (depuis 2007).



L'association « GEM y venir » a été créée le 12 mars 2021. Elle est présente sur le site de Saint Dizier depuis et a ouvert son antenne à Joinville en 2022.



L'association GEM Auberge Autisme a été créée en janvier 2023. Il s'agit d'un lieu d'accueil faite PAR et POUR des adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme, dédiée à la socialisation, l'accès à l'autonomie et l'insertion professionnelle, gérée par des personnes autistes.



Convention d'Objectifs 2022-2026

Gérer tout service d'intérêt familial

Pôle Action Familiale et vie sociale

Action n°1 : Numérique, accompagnement et parentalité



Dans le cadre du label « P@rents, parlons Numérique », de nombreuses actions ont été menées en partenariat avec Familles Rurales : escape game L'Ultime Code avec le service DPF (6 parents, 9 enfants, 9 professionnels), interventions dans les CLAS de Chaumont sur les métiers du numérique, temps de répit parental à Langres autour des écrans en famille, avec une présence à Chaumont Plage et aux Journées familles de Joinville et de Rolampont, ainsi qu'aux forums des associations de Langres et Chaumont. Des interventions ont également été menées dans les collèges de Colombey-les-Deux-Églises et de Froncles en lien avec les Promeneurs du Net et la gendarmerie. Dans le cadre des 80 ans de l'UDAF, les Rues de l'enfance ont rassemblé environ **250 participants** autour de la parentalité numérique.

Pour 2026: poursuite des animations sur le territoire, renforcement des interventions en milieu scolaire et développement de nouvelles formes d'accompagnement numérique auprès des familles en situation de fracture numérique.

Action n°4 : Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité

En 2025, **5 ateliers** ont été proposés pour un total de **13 séances** et **226 bénéficiaires** (95 parents et 131 enfants) :

« Soutenir le développement et le quotidien de l'enfant », « Parentalité et besoins fondamentaux de l'enfant », « Parents et enfants : expression et créativité », et deux ateliers « Jeux et dynamique familiale » organisés dans le cadre de Chaumont Plage. Le partenariat avec le centre social Le Point Commun a facilité **l'ancrage dans les quartiers prioritaires**. Les ateliers en vacances scolaires ont permis de toucher un public plus large.

Pour 2026 : Diversification des lieux d'animation et renforcement de l'évaluation qualitative des séances, avec une attention particulière aux familles rencontrant des difficultés avec la langue française



Action n°5 : Développer des ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés (Pep's)

En 2025, le service Pep's a été lancé en phase d'ingénierie : élaboration du projet, formation des médiatrices par l'association « Avec des mots Médiation » à Lille, création des supports de communication et trois temps de présentation partenariaux. Un atelier a été organisé rapidement grâce au travail de communication mené auprès des familles en médiation.

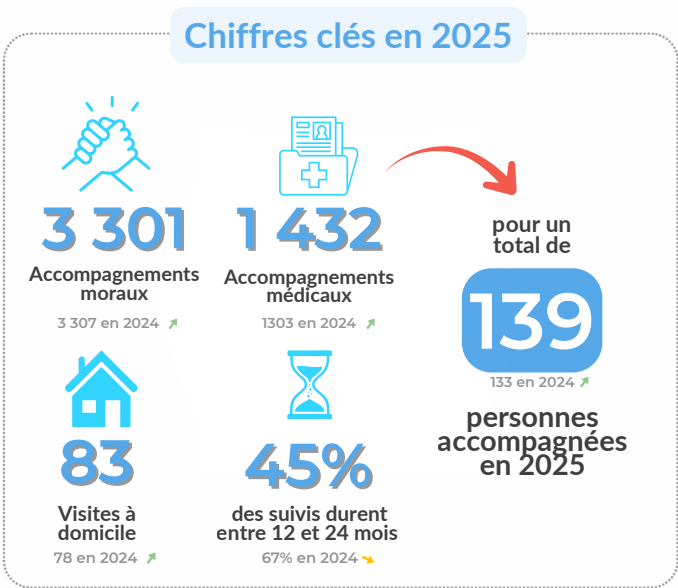
Pour 2026 : Déploiement des ateliers sur les deux sites (Chaumont et Saint-Dizier) et ouverture progressive à de nouveaux groupes d'enfants selon les tranches d'âge.

Accès Personnalisé à la santé

Le service « Accès Personnalisé à la Santé » vise à permettre à des personnes qui en sont éloignées, de pouvoir être accompagnées dans un cheminement permettant de restaurer leur état de santé par l'accès aux soins. L'accent est mis sur les publics vulnérables et / ou en situation de précarité. Concrètement le service APS propose :

- **Un accompagnement personnalisé à la fois moral et physique**
- **Des actions collectives d'information, de prévention sur les thématiques relatives à la santé.**
- **Un travail en collaboration et une mise en réseau avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, éducatifs...**

L'année a été marquée par un **renforcement du réseau partenarial**, avec l'établissement de nouveaux liens auprès d'acteurs tels que l'ARIT, la CPTS 21/52, le CADA, l'Équipe Mobile de Prévention ou encore Expert Emploi 52. Le service s'est également rendu visible lors de temps forts territoriaux, notamment un colloque dédié au bien-vieillir et un petit-déjeuner partenarial dans le cadre des Contrats Locaux de Santé. Les prescripteurs les plus actifs restent les services du Conseil Départemental, aux côtés des CCAS et des services internes de l'UDAF.



Sur le plan collectif, le service a proposé des **actions de prévention et d'éducation à la santé** en lien avec les acteurs du territoire, dont un atelier cuisine co-animé avec une diététicienne du Centre Hospitalier de Chaumont. Ces temps collectifs contribuent à renforcer le lien social et l'ouverture sur l'extérieur des personnes accompagnées, notamment en les orientant vers des dispositifs tels que les Groupes d'Entraide Mutuelle ou les accueils de jour.

En 2026, le service APS développera une action collective conjointe avec le Secours populaire à l'échelle du département, visant à renforcer les actions de prévention et d'accès à la santé auprès des publics accompagnés. L'équipe poursuivra son engagement dans les groupes de travail des Contrats Locaux de Santé et les espaces d'échanges partenariaux, contribuant à la cohérence des parcours de soins sur les territoires. La formation de médiateur santé, envisagée pour les professionnels du service, reste à concrétiser.

Dispositif Pair-Aidance

Cette action contribue à la citoyenneté, à l'insertion et à l'émancipation des personnes et permet de développer le pouvoir d'agir. Ainsi, participer à ce dispositif offre aux individus l'opportunité de contribuer au changement pour faire progresser la société. Cela leur permet également de développer de nouvelles compétences tout en valorisant leur expérience. Ils sont perçus, écoutés et entendus sur un pied d'égalité, ce qui sensibilise à la réalité vécue par les personnes concernées. Enfin, cette participation les aide à retrouver leur rôle de citoyen en rétablissant leur capacité d'agir.



En 2025, le dispositif a poursuivi son déploiement sur les territoires des **Contrats Locaux de Santé de Chaumont, Langres et Joinville**, en accompagnant des personnes confrontées à des situations de souffrance psychique, d'isolement, d'incurie ou de mal-être profond. Fidèle à son modèle d'intervention horizontal et participatif, le collectif — composé de la chargée de projet, du chargé de développement et des intervenants pair-aidants — a mobilisé un volume important d'heures de suivi, alliant présence sur le terrain, visites à domicile et mise en réseau avec les partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Sur le plan partenarial, le réseau du dispositif s'est renforcé en 2025 avec la signature d'une **convention de collaboration avec la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de l'ASTHM**, témoignant de la reconnaissance croissante de la pair-aidance comme outil complémentaire aux accompagnements médico-sociaux existants.

L'intégration au Plan Territorial de Santé Mentale constitue un objectif prioritaire, permettant d'étendre le dispositif au territoire de Saint-Dizier. Le renforcement de l'équipe des pair-aidants et la concrétisation d'un parcours spécifique dédié aux situations d'incurie figurent également parmi les priorités de l'année à venir.

Rapport moral

Madame Brigitte Jannaud, Présidente

“

*Mesdames, Messieurs,
Chers administrateurs, partenaires, bénévoles et salariés,*

L'année 2025 restera une année particulière pour notre réseau puisqu'elle marque les 80 ans de l'ordonnance du 3 mars 1945 qui a donné naissance aux UDAF et à l'institution familiale.

Depuis huit décennies, les UDAF occupent une place singulière dans notre République : celle d'un acteur à la fois associatif, citoyen et institutionnel, chargé de représenter les familles dans toute leur diversité et de défendre leurs intérêts matériels et moraux.

80 ans plus tard, cette mission demeure plus essentielle que jamais.

Car derrière les grandes transformations de notre société, ce sont toujours les familles qui absorbent les fragilités collectives : fragilité économique, isolement, difficultés d'accès au logement, tensions éducatives, vieillissement, santé mentale, précarité numérique ou difficultés d'accès aux soins.

Partout, nous constatons une forme de fatigue sociale profonde.

Les familles doivent aujourd'hui faire face à des injonctions multiples, parfois contradictoires, dans un contexte où beaucoup expriment un sentiment de perte de repères, d'inquiétude pour l'avenir et parfois de découragement.

Dans le même temps, les solidarités familiales demeurent pourtant le premier amortisseur social de notre pays. Ce sont les parents, les grands-parents, les aidants familiaux et les proches qui soutiennent, accompagnent et protègent au quotidien.

C'est pourquoi la politique familiale ne peut être considérée comme une politique secondaire. Notre réseau rappelle régulièrement qu'elle constitue avant tout une politique d'investissement pour l'avenir et non une simple politique de dépense.

C'est dans cet esprit que l'UNAF a porté avec force tout au long de cette année 2025 plusieurs enjeux majeurs : le soutien à la parentalité, la réforme du congé parental, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, la protection des personnes vulnérables, la santé mentale, l'accompagnement des aidants ou encore la nécessité de maintenir des services de proximité accessibles aux familles.

Dans un contexte marqué par la baisse de la natalité, les tensions sur le pouvoir d'achat, les difficultés d'accès au logement et la fragilisation de nombreux parcours familiaux, notre réseau a continué à défendre une politique familiale universelle, préventive et fondée sur la solidarité ainsi que sur la dignité des personnes.

Ces orientations nationales résonnent pleinement avec les réalités que nous rencontrons chaque jour en Haute-Marne.

Notre UDAF poursuit en effet son engagement au plus près des habitants à travers ses différents services et dispositifs : protection juridique des majeurs, accompagnement budgétaire, médiation familiale, soutien à la parentalité, santé mentale, accès aux droits, accès à la santé, logement, accompagnement social ou encore protection de l'enfance.

Derrière chacun de ces dispositifs, il y a des personnes, des parcours de vie parfois très fragilisés, mais aussi des possibilités de reconstruction lorsque l'accompagnement humain demeure présent.

Nous avons également poursuivi le développement de nos coopérations avec les collectivités locales, les services de l'État, les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et associatifs afin de mieux répondre aux besoins émergents de notre territoire.

Cette dynamique partenariale a permis l'ouverture ou le développement de plusieurs projets structurants ces derniers mois.

Ainsi, à la demande des services de l'État, un dispositif de coordination de prévention des exclusions destiné aux personnes en situation de souffrance psychique a ouvert le 1er juin 2025. Ce dispositif vise à prévenir les ruptures de parcours, les situations d'isolement et les exclusions sociales en favorisant une meilleure coordination des acteurs autour des personnes les plus fragiles.

Dans le cadre des enjeux liés au vieillissement et à la prévention de la perte d'autonomie, notre UDAF a également ouvert, au mois d'avril, un service d'accompagnement du vieillissement au sein du quartier prioritaire du Vert-Bois à Saint-Dizier. Ce projet traduit notre volonté d'agir au plus près des habitants et de développer des réponses de proximité adaptées aux réalités sociales des territoires.

D'autres projets importants mobilisent également fortement notre institution, notamment l'ouverture prochaine du service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement sur le secteur de Chaumont ainsi que la poursuite du projet de Résidence Accueil de Joinville, aujourd'hui déjà largement engagé.

À travers ces actions, notre UDAF poursuit concrètement la mission confiée par l'État au réseau des UDAF depuis 1945 : soutenir, accompagner et défendre les familles ainsi que les personnes les plus vulnérables.

Parallèlement à ses services et dispositifs d'accompagnement, notre UDAF poursuit également sa mission essentielle de représentation familiale.

Avec plus de 120 représentations officielles exercées au sein des différentes instances du département, notre institution contribue chaque jour à faire entendre la voix des familles dans les politiques publiques locales.

Protection de l'enfance, santé, logement, inclusion, vieillissement, handicap, accès aux droits ou lutte contre les exclusions : les représentants familiaux de l'UDAF participent activement aux réflexions et aux décisions qui structurent la vie de notre territoire.

Cette présence constante au sein des instances fait aujourd'hui de notre UDAF un observateur privilégié mais aussi un véritable expert des réalités familiales et sociales de la Haute-Marne.

Je veux ici saluer l'engagement des représentants familiaux, des administrateurs, des bénévoles et des professionnels qui donnent chaque jour de leur temps, de leurs compétences et de leur énergie au service de l'intérêt général.

L'année 2025 a également été marquée par la finalisation de notre nouveau projet associatif.

Ce travail collectif important, associant administrateurs, professionnels, associations adhérentes et partenaires, fixe désormais les grandes orientations stratégiques de notre UDAF pour les années à venir.

Il affirme notamment notre volonté :

- **De renforcer notre mission de représentation familiale ;**
- **De développer les coopérations territoriales ;**
- **D'agir davantage dans une logique de prévention ;**
- **De renforcer l'accès aux droits ;**
- **Et de continuer à innover au service des besoins émergents des familles et des personnes vulnérables.**

Car les UDAF ont toujours su évoluer avec leur époque sans jamais perdre leur vocation première : placer l'humain, la dignité et la solidarité au cœur de leur action.

Je souhaite enfin remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires institutionnels et financiers pour leur confiance et leur soutien fidèle.

Les défis qui nous attendent restent nombreux.

Mais les 80 ans de notre institution nous rappellent que les UDAF ont traversé les décennies parce qu'elles ont toujours su rester utiles, proches des réalités et profondément ancrées dans les territoires.

C'est avec cette conviction que nous poursuivrons ensemble notre engagement en 2026 au service des familles.

*Je vous remercie,
Brigitte Jannaud*



Glossaire



- **ADMR** : Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural
- **ADPJ** : Association Départementale Prévention Jeunesse
- **AESF** : Accompagnement en Economie Sociale et Familiale
- **AFPB** : Association Familiale Protestante BETHESDA
- **AMFD** : Aides aux Mères de Famille à Domicile
- **ANESM** : Agence Nationale d'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux
- **APA** : Allocation de Perte d'Autonomie
- **APED** : Amitié Parents d'Enfants Décédés en Haute-Marne
- **ARS** : Agence Régionale de la Santé
- **CADA** : Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CAPEB 52** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- **CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
- **CASF** : Code de l'Action Sociale et Familiale
- **CCAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CDAD** : Conseil Départemental d'Accès aux Droits
- **CDAJE** : Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants
- **CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations
- **CDCPH** : Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
- **CESER** : Conseil Economique et Social et Environnemental Régional
- **CESF** : Conseiller en Economie Sociale et Familiale
- **CIAS** : Centre Intercommunal d'Action Sociale
- **CIDFF** : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- **CIR** : Comité Interministériel aux Ruralités
- **CISS** : Collectif Inter Associatif Sur la Santé
- **CLAS** : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- **CLSM** : Contrat local de Santé Mentale
- **CNC** : Certificat National de Compétences
- **CNSA** : Caisse Nationale Solidarité Autonomie
- **CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CPCA** : Comité Permanent des Coordinations Associatives
- **CROSMS** : Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale
- **CRSA** : Conseil Régional de la Santé et de l'Autonomie
- **CRUQPEC** : Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge
- **CVS** : Conseil de la Vie Sociale
- **DASEN** : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- **DDETSPP** : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- **DIHAL** : Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement des personnes sans-abris ou mal logées
- **DLA** : Dispositif Local d'Accompagnement
- **DPO** : Data Protection Officer



- **EFA** : Enfance et Famille d'Adoption
- **EHPAD** : Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
- **EPMS** : Espace Parents en Milieu Scolaire
- **FAVA** : Formation des Acteurs de la Vie Associative
- **FSL** : Fond de Solidarité Logement
- **GEDA** : Groupement Départemental d'Employeurs Associatifs
- **GIPA** : Garantie des Impayés de Pensions Alimentaires
- **GEM** : Groupe d'Entraide Mutuelle
- **IEN** : Inspecteur de l'Education Nationale
- **IRTS** : Institut Régional du Travail Social
- **ISTF** : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- **MAJ** : Mesure d'Accompagnement Judiciaire
- **MASP** : Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **MFR** : Maisons Familiales Rurales
- **MJAGBF** : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
- **MJC** : Maison de la Culture et de la Jeunesse
- **MJPM** : Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs
- **MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- **MSAP** : Maison de Services Au Public
- **MTL** : Maison du Temps Libre
- **OPH** : Office Public de l'Habitat
- **PAD** : Point d'Accès aux Droits
- **PCB** : Point Conseil Budget
- **PCH** : Prestation de Compensation du Handicap
- **PDALHPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- **PETR** de Langres : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- **PLS** : Plan Local de Santé
- **PRP** : Plan de Rétablissement Personnel
- **RAS** : Réseau d'Accompagnement à la Scolarité
- **REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- **SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
- **SISM** : Semaine d'Information sur le Santé Mentale
- **SMQ** : Système Management de la Qualité
- **UNAF** : Union Nationale des Associations Familiales
- **UNAFAM** : Union Nationale des Familles et Amis de Personnes en Maladie et/ou Handicapées Psychiques
- **URAF** : Union Régionale des Associations Familiales

Nos partenaires



UNIS
POUR LES
FAMILLES

13 rue Victor Fourcault
CS 60077 - 52003 Chaumont Cedex
03.25.35.36.00 / institution@udaf52.fr